

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 4 mars 2024 à 19 h à l'Édifice municipal Philippe-Morin situé au 20 rue du Couvent à Baie-des-Sables.

Sont présents : Monsieur Gérald Beaulieu, maire
 Monsieur Denis Forest, conseiller au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Kate St-Pierre, conseillère au siège #4
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Est absent : Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. *Ouverture de la séance et constat du quorum*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Le public est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca. Il est également possible d'assister en direct à la séance en ligne via l'application Zoom.

2. *Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
 - 6.2. Dépôt du rapport annuel 2023 sur la gestion contractuelle
 - 6.3. Installation et formation pour la plateforme de paiement infonuagique ACCEO Transphere
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Sûreté du Québec – Identification des besoins spécifiques pour 2024-2025
 - 7.2. Entente avec le MSP dans le Cadre pour la prévention de sinistres (CPS) – Placement du 1^{er} versement
8. **Transport**
 - 8.1. MTQ – Attestation des dépenses dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local pour l'exercice financier 2023
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Matrec – Clause d'ajustement selon le prix du carburant pour le contrat de collecte des matières résiduelles pour l'année 2023
 - 9.2. Matrec – Collecte et transport des matières résiduelles – Ajout de l'année d'option 2025
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Formation obligatoire pour les membres des CCU
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Adhésion à *Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent* pour la période 2024-2025
 - 11.2. Autorisation de signature – Demande de dons et commandites en loisir (FRR)
 - 11.3. Climatisation du Centre communautaire Gabriel-Raymond (PNHA)
 - 11.4. Réfection de la galerie avec toit au Centre communautaire Gabriel-Raymond
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**

- 13.1. Forum sur la gouvernance municipale samedi le 6 avril 2024
- 13.2. Friperie de Baie-des-Sables – Local à l'école Assomption
- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de la séance

2024-033 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu d'adopter l'ordre du jour du 4 mars 2024 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbaton du procès-verbal*

2024-034 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2024

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 tel que remis par le greffier-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2024-035 APPROBATION DES COMPTES AU 29 FÉVRIER 2024

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de février 2024;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 29 février 2024 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	228 705.21	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #502202 au #502238)	42 382.52	\$
Total des comptes	271 087.73	\$

Le détail de cette liste est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée.

6.1. *Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales*

2024-036 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, le greffier-trésorier doit préparer chaque année la liste des arriérés de taxes afin de la présenter au conseil municipal à sa séance ordinaire de mars en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes par la Municipalité Régionale de Comté (MRC);

Considérant que les contribuables ayant des arriérés de taxes de 2 ans et plus ont reçu un avis recommandé en date du 5 janvier 2024;

Considérant que la période de prescription des taxes municipales est de 3 ans à compter de leur exigibilité selon l'article 251 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'aviser la MRC de La Matanie qu'aucun dossier ne sera transmis cette année en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2. *Dépôt du rapport annuel 2023 sur la gestion contractuelle*

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport annuel 2023 sur l'application du *Règlement numéro 2019-08 sur la gestion contractuelle*. Ce rapport est disponible au bureau de la municipalité et sur le site Internet de la municipalité.

6.3. *Installation et formation pour la plateforme de paiement infonuagique ACCEO Transphere*

2024-037 INSTALLATION ET FORMATION POUR LA PLATEFORME DE PAIEMENT INFONUAGIQUE ACCEO TRANSPHERE

Considérant l'offre de services de PG Solutions en date du 9 février 2024 pour l'installation et la formation initiale de la plateforme de paiement infonuagique ACCEO Transphere;

Considérant que cette plateforme est complètement intégrée aux solutions de gestion de PG Solutions/ACCEO et permet aux municipalités, à leurs fournisseurs et leurs clients ou citoyens d'effectuer des transactions sans avoir à échanger d'informations bancaires sensibles;

Considérant que les fonctionnalités de paiement à travers une plateforme Web sécurisée d'ACCEO Transphere permettent de payer l'ensemble des fournisseurs par virements de fonds, en quelques clics;

Considérant les dépenses prévues au programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'accepter l'offre de services de PG Solutions en date du 9 février 2024 pour l'installation et la formation initiale de la plateforme de paiement infonuagique ACCEO Transphere au coût unique de 1 637 \$ plus les taxes. Des droits d'utilisation annuel récurrent de 200 \$ sont à prévoir ainsi que des frais selon le volume de transaction de Transphere (+/- 1 \$ par transaction). Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à signer au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables tous les documents pour donner suite à la présente résolution.

Cette dépense d'investissement sera financée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.1. *Sûreté du Québec – Identification des besoins spécifiques pour 2024-2025*

2024-038 **SÛRETÉ DU QUÉBEC - IDENTIFICATION DES BESOINS SPÉCIFIQUES POUR 2024-2025**

Considérant qu'il y a lieu de faire connaître à la Sûreté du Québec les besoins particuliers de Baie-des-Sables en ce qui a trait à la sécurité publique;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu de transmettre à la Sûreté du Québec les demandes d'intervention suivantes pour la prochaine année :

- Demander au policier parrain une visite annuelle au bureau de la municipalité afin de pouvoir échanger sur les problématiques existantes;
- Effectuer une surveillance accrue de la vitesse des véhicules sur la rue de la Mer et sur la route 132 dans la zone de 80 km/h;
- Prendre contact avec les jeunes de la communauté afin de les sensibiliser à la délinquance;
- Porter une attention particulière à la circulation des véhicules la nuit afin de prévenir le vol.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.2. *Entente avec le MSP dans le Cadre pour la prévention de sinistres (CPS) – Placement du 1^{er} versement*

2024-039 **PLACEMENT DE LIQUIDITÉ EXCÉDENTAIRE – SUBVENTION DU MSP POUR DES TRAVAUX D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS À L'ÉROSION ET À LA SUBMERSION CÔTIÈRES LE LONG DE LA RUE DE LA MER**

Considérant que le Municipalité de Baie-des-Sables a signé une entente de financement avec le ministère de la Sécurité publique pour la réalisation de travaux d'atténuation des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières en vertu de la résolution #2024-012;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables recevra un premier versement de l'aide financière équivalent à environ 60% de la contribution gouvernementale à la signature de l'entente, soit un montant de 6 500 000\$;

Considérant qu'il est fort probable que les déboursés qui se rapportent à ce projet d'investissement ne surviennent pas à court terme;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite investir ces sommes et utiliser les revenus de placement y afférant afin de diminuer son recours à l'emprunt pour ce projet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables investisse les liquidités mentionnées ci-haut de 6 500 000\$ auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis selon les conditions et termes suivants :

- 500 000 \$ dans un épargne à terme de 1 an rachetable en tout temps par tranche de 1 000 \$ avec un délai minimal de 72 heures au taux d'intérêt fixe de 4 %;
- 6 000 000 \$ dans un placement à terme de 2 ans non rachetable et non renouvelable au taux d'intérêt fixe entre 4.80% à 4.95%, selon le dossier;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables constitue un excédent de fonctionnement affecté à des fins d'investissement pour ce projet;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables affecte les revenus d'intérêts générés par ces placements;

Que les documents d'offre de services, la proposition de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis et la présente résolution fassent foi de contrat entre les parties;

Que le directeur général et greffier trésorier, Monsieur Adam Coulombe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables, tout document utile à cette fin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1. *MTQ – Attestation des dépenses dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local pour l'exercice financier 2023*

2024-040 REDDITION DE COMPTES 2023 – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Considérant que le *ministère des Transports du Québec (MTQ)* a versé une compensation de 155 410 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local* pour l'année financière 2023;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Considérant que la reddition de comptes a été remplacée par un questionnaire dans le rapport financier;

Considérant que les frais encourus admissibles au *Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local* sont :

Dépenses relatives à l'entretien d'été	
Fonctionnement	95 589 \$
Investissement	0 \$
Sous-total	95 589 \$
Dépenses relatives à l'entretien d'hiver	
Fonctionnement	152 394 \$
Investissement	0 \$
Sous-total	152 394 \$
Total des frais encourus admissibles	247 983 \$

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables atteste de la véracité des frais encourus mentionnés dans le préambule et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2 dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local* pour l'année financière 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

9.1. *Matrec – Clause d'ajustement selon le prix du carburant pour le contrat de collecte des matières résiduelles pour l'année 2023*

2024-041 MATREC – CLAUSE D'AJUSTEMENT SELON LE PRIX DU CARBURANT POUR LE CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2023

Considérant que Matrec (anciennement Bouffard Sanitaire inc.) désire se prévaloir de la clause d'ajustement selon le prix du carburant pour le contrat de collecte et de transport des matières résiduelles pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en vertu de l'article 3.10.2 du document d'appel d'offres;

Considérant que selon la formule de calcul de cet article, l'ajustement est de 5 003.49 \$ avant les taxes pour l'année 2023;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser le paiement de l'ajustement mentionné dans le préambule de la présente résolution au montant de 5 752.76 \$ taxes incluses.

Cette dépense de fonctionnement sera financée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2. *Matrec – Collecte et transport des matières résiduelles – Ajout de l'année d'option 2025*

2024-042 MATREC – COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – AJOUT DE L'ANNÉE D'OPTION 2025

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables a conclu un contrat avec Bouffard Sanitaire inc., maintenant Matrec, pour la collecte et le transport des matières résiduelles durant la période 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 en vertu de la résolution #2020-229;

Considérant qu'au devis et à l'addenda numéro 2, la Municipalité de Baie-des-Sables peut se prévaloir d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2025 pour le service de collecte et transport des matières résiduelles;

Considérant que pour se prévaloir de cette option de prolongation d'une année supplémentaire, la municipalité doit informer l'entrepreneur au moins six (6) mois avant la fin du contrat prévue au 31 décembre 2024;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables confirme à Matrec qu'elle désire se prévaloir de l'année d'option supplémentaire se terminant au 31 décembre 2025 pour la collecte et le transport des matières résiduelles, et ce, selon les modalités du contrat, au montant de 51 002.57 \$ plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1. *Formation obligatoire pour les membres des CCU*

À partir du mois de juin 2024, les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) devront suivre une formation obligatoire pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre une formation en mode virtuelle à cet effet. Le directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie, Monsieur Olivier Banville, a montré une ouverture à l'effet d'offrir aux municipalités locales une formation pour répondre à cette nouvelle obligation.

11.1. *Adhésion à Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent pour la période 2024-2025*

2024-043 ADHÉSION À LOISIR ET SPORT BAS-SAINT-LAURENT POUR 2024-2025

Considérant que *Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent* (anciennement l'*Unité régionale de loisir et de sport (URLS)* du Bas-Saint-Laurent) a comme mission de soutenir le développement et l'harmonisation des interventions en loisir et en sport, de travailler avec les municipalités, les institutions scolaires et les associations régionales de loisir et de sport afin qu'un maximum de citoyens vivent des expériences de loisir et de sport saines, sécuritaires et de qualité.

Considérant que par ses différents services, programmes et événements, *Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent* soutient les initiatives des intervenants du milieu, et ce, afin d'améliorer l'accessibilité de l'offre

à l'ensemble de la population répartie dans les 114 villes et municipalités regroupées dans les 8 territoires de MRC que compte la région;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de renouveler notre adhésion à *Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent* pour la période 2024-2025 au montant de 120 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

11.2. *Autorisation de signature – Demande de dons et commandites en loisir (FRR)*

2024-044 DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES POUR LE SERVICE DES LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables a ajouté aux tâches de Madame Marie-Eve Guay, celle de coordonnatrice en loisir en vertu de la résolution #2022-017;

Considérant qu'elle a comme mandat de maintenir et de bonifier l'offre en loisir sur le territoire de Baie-des-Sables;

Considérant qu'elle doit rechercher du financement afin d'accomplir ce mandat;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu d'autoriser la directrice générale adjointe et coordonnatrice en loisir, Madame Marie-Eve Guay, à présenter au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables toute demande d'aide financière, de dons et de commandites nécessaires à la réalisation d'activités dans le domaine du loisir et du sport telle que la programmation de la semaine de relâche scolaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. *Climatisation du Centre communautaire Gabriel-Raymond (PNHA)*

La Municipalité de Baie-des-Sables a obtenu une aide financière de 25 000 \$ dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés* (PNHA) pour la climatisation du Centre communautaire Gabriel-Raymond en vertu de la résolution #2023-116. Des demandes de prix sont en cours afin d'autoriser la dépense au projet à une prochaine séance du conseil municipal.

11.4. *Réfection de la galerie avec toit au Centre communautaire Gabriel-Raymond*

La Municipalité de Baie-des-Sables étudie présentement la possibilité de présenter une demande d'aide financière dans différents programmes (PRIMA, FRR volet 4, PNHA et PRACIM) pour financer en grande partie la réfection de la galerie avec toit au Centre communautaire Gabriel-Raymond. Les ouvrès portes automatiques seront également intégrés au projet. L'implication d'un professionnel en architecture est également requise dans ce dossier et une proposition d'honoraires professionnels sera demandée à Madame Marie-Hélène Nollet, architecte.

12. *Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. *Divers*

13.1. *Forum sur la gouvernance municipale samedi le 6 avril 2024*

Les élus sont invités à participer à un forum sur la gouvernance municipale qui aura lieu le samedi 6 avril 2024 à Saint-Ulric.

13.2. *Friperie de Baie-des-Sables – Local à l'école Assomption*

Monsieur Denis Forest mentionne que la Friperie de Baie-des-Sables a obtenu un local dans l'école Assomption afin de permettre le tri et l'entreposage de vêtements. Les ventes auront toujours lieu au sous-sol du Café La Caisse situé au 93 rue de la Mer.

14. *Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Différentes mesures pour atténuer la vitesse des automobilistes sur la rue de la Mer (bollards latéraux, ajout d'arrêts sur la rue de la Mer, etc.);
- Facturation à la levée pour la collecte des matières résiduelles;
- Thermopompe pour alimenter le système de chauffage/ventilation central au Centre communautaire Gabriel-Raymond;
- Nouvelle évaluation municipale pour 2024 suite au dépôt du rôle d'évaluation triennal 2024-2025-2026;
- Augmentation du comptes de taxes municipales 2024;
- Coût des services municipaux en général;
- Entretien des cours d'eau en période de dégel;
- Éclairage et entretien de la patinoire municipale;
- Éclairage public des rues.

15. *Levée de la séance*

2024-045 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Kate St-Pierre résolu de lever la séance à 20 h 41.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Gérald Beaulieu
Maire

Adam Coulombe
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Gérald Beaulieu, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Gérald Beaulieu, maire